

Coût moyen par commune des sinistres au titre des mouvements de terrain sur la période 1995-2021

Fiche indicateur ONRN



Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1.0	01/12/2014	Version initiale pour la période 1995-2011
2.0	01/09/2014	Version mise à jour pour la période 1995-2012
3.0	25/01/2017	Version mise à jour pour la période 1995-2013
4.0	08/01/2018	Version mise à jour pour la période 1995-2014
5.0	18/03/2019	Version mise à jour pour la période 1995-2015
6.0	01/07/2020	Version mise à jour pour la période 1995-2016
7.0	01/07/2021	Version mise à jour pour la période 1995-2018
8.0	13/03/2023	Version mise à jour pour la période 1995-2019
9.0	15/11/2024	Version mise à jour pour la période 1995-2021

Affaire suivie par

info@ccr.fr

bipcp.srnh.dgpr@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteur

Caisse Centrale de Réassurance

SOMMAIRE

1.	DÉFINITION.....	4
2.	PERTINENCE ET ÉCHELLE D'UTILISATION.....	4
3.	DONNÉES MOBILISÉES ET MÉTHODES.....	4
4.	LIMITES ET PRÉCAUTIONS	4
	a. Données	4
	b. Méthode.....	4
	c. Usage.....	4
5.	RÉSULTATS	5
6.	EXEMPLE D'UTILISATION.....	5
7.	LIENS AVEC D'AUTRES ANALYSES	5
8.	CONTACT.....	5
9.	COÛT MOYEN PAR COMMUNE DES SINISTRES AU TITRE DES MOUVEMENTS DE TERRAIN SUR LA PÉRIODE 1995-2021 (CARTE)	6

1. Définition

Cet indicateur porte sur les coûts moyens des sinistres indemnisés par les assureurs au titre du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles pour le péril des mouvements de terrain en France métropolitaine, sur la période 1995-2021. Ces coûts moyens ne concernent que les biens assurés autres que les véhicules terrestres à moteur et ils sont nets de toute franchise.

2. Pertinence et échelle d'utilisation

L'échelle pertinente de lecture, d'interprétation et d'utilisation de cet indicateur est l'échelle nationale.

3. Données mobilisées et méthodes

Les données sinistres qui servent à la production de cet indicateur sont collectées par CCR auprès de ses cédantes sous des formats détaillés sinistre par sinistre ou agrégés au niveau communal. Une fois collectées, ces données sont intégrées dans les bases de données de CCR. Les sinistres sont ensuite rattachés aux périls associés en croisant les informations sur les sinistres (localisation, date de survenance et péril) avec la base de données CCR des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles. Seuls les sinistres rattachés à un arrêté de catastrophes naturelles du Journal Officiel sont exploités.

Pour chaque cédante et chaque exercice de survenance des sinistres, un test de comparaison entre le coût agrégé des sinistres collectés et la sinistralité comptable est effectué. La base de données CCR, utilisée pour établir ces coûts, est de plus en plus représentative de l'ensemble du marché de l'assurance. Pour les exercices récents, cette base représente une part de marché pouvant aller jusqu'à 80 %.

Chaque montant de sinistre utilisé pour le calcul de cet indicateur a été préalablement actualisé en euros 2021 sur la base de l'évolution de l'indice FFB du coût de la construction. Le coût moyen est calculé pour chaque commune de France métropolitaine comme le rapport entre la somme des montants de sinistres actualisés et le nombre de sinistres.

4. Limites et précautions

a. Données

Malgré la part de marché significative prise en compte dans la base de données CCR, cet indicateur est estimé en fonction de l'échantillon des données disponibles à la date de sa production et ne reflète donc pas l'exacte réalité de la sinistralité. Un indicateur de représentativité moyenne des données de sinistralité disponible est fourni pour chaque commune. Cet indicateur ne couvre pas les Outre-Mer.

b. Méthode

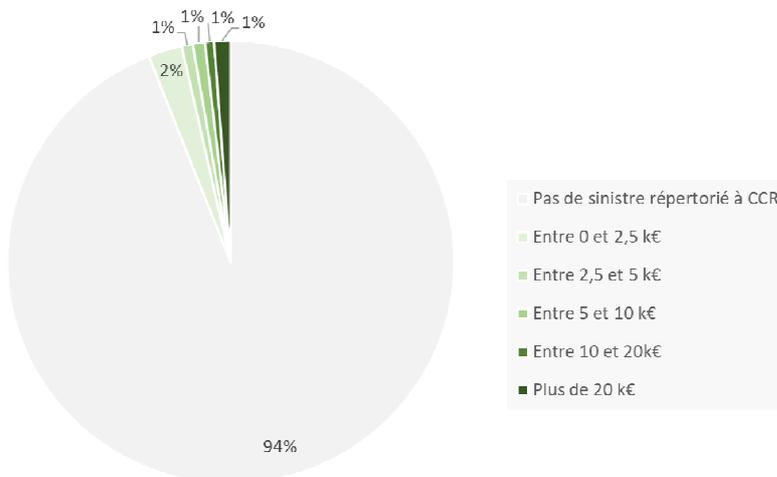
Cet indicateur concerne tous les types de risques assurés (particuliers et professionnels). A chaque mise à jour, chaque commune française peut changer de classe.

c. Usage

L'indicateur donne une indication de la gravité des sinistres survenus sur une commune entre 1995 et 2021. Pour certaines communes peu sinistrées, l'indicateur peut reposer sur un faible nombre de sinistres enregistrés dans la base CCR, ce qui limite sa robustesse. Le nombre de sinistres sur lequel la moyenne est calculée est indiqué à titre indicatif qui permet de juger de la fiabilité de l'indicateur.

5. Résultats

Pas de sinistre répertorié à CCR	32 758 communes
Entre 0 et 2,5 k€	853 communes
Entre 2,5 et 5 k€	281 communes
Entre 5 et 10 k€	305 communes
Entre 10 et 20k€	228 communes
Plus de 20 k€	414 communes



6. Exemple d'utilisation

Identifier la gravité moyenne d'un sinistre dommage aux biens assuré pour chaque commune et effectuer des comparaisons entre elles.

7. Liens avec d'autres analyses

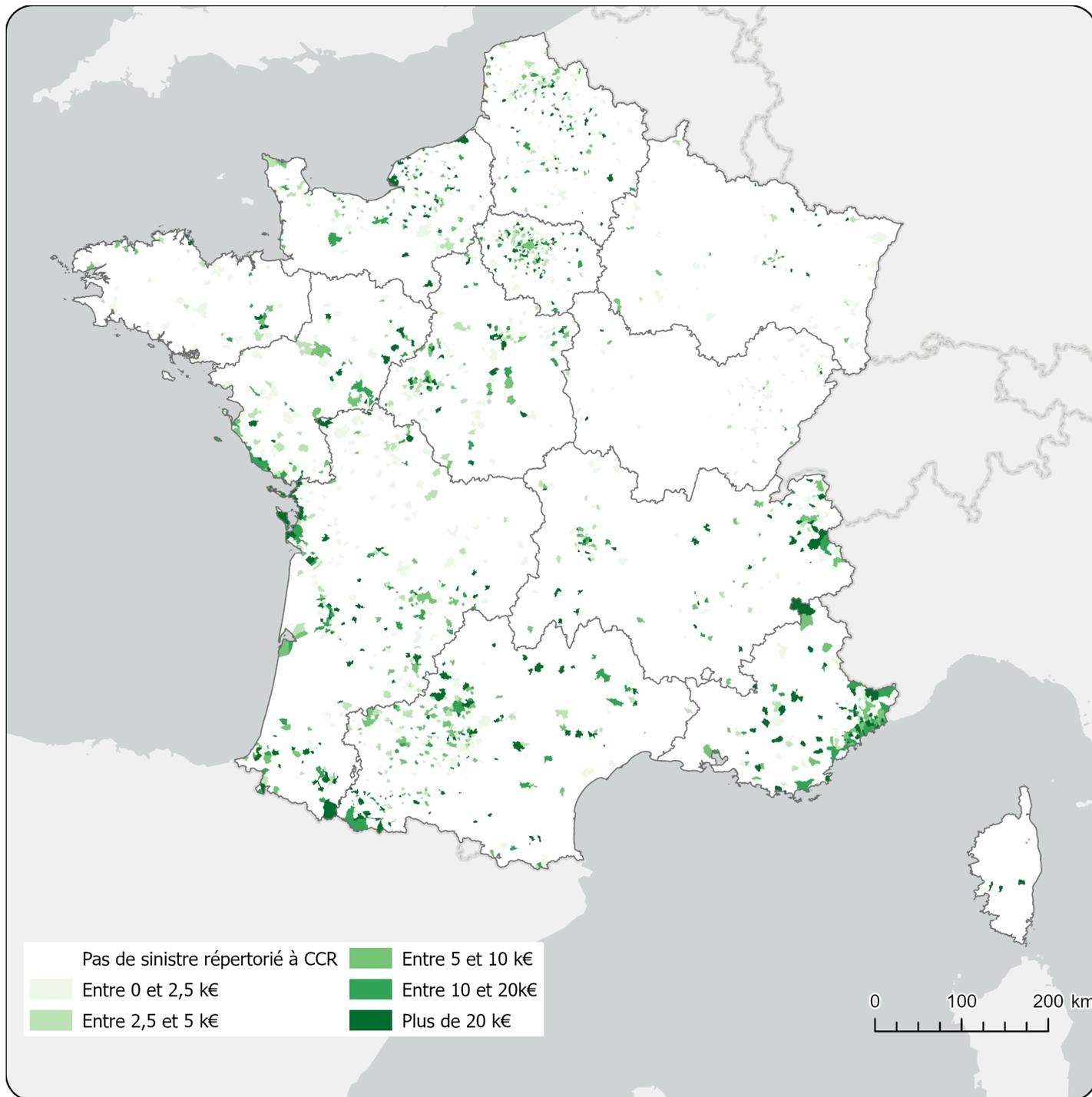
Pour les périls inondations, mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, mouvements de terrain et séismes :

- Nombre de reconnaissances Cat Nat par commune
- Coût moyen des sinistres par commune sur la période 1995-2021
- Coût cumulé des sinistres par commune sur la période 1995-2021
- Fréquence des sinistres par commune sur la période 1995-2021
- S/P par commune sur la période 1995-2021

8. Contact

Caisse Centrale de Réassurance
157 boulevard Haussmann
75008 Paris
info@ccr.fr

9. Coût moyen par commune des sinistres au titre des mouvements de terrain sur la période 1995-2021(Carte)



Date de rédaction de la fiche indicateur

Novembre 2024